

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Séance du 19 mai 2025

Présents: Mme Bei-Roller, bourgmestre; MM. Emering et Meyers, échevins ;
M. Buffadini, secrétaire f.f.;

Absent excusé : /

Règlement d'urgence de la circulation à caractère temporaire dans la localité de Schouweiler en raison de travaux de démontage d'une grue dans la rue de l'Eglise en date du samedi 24 mai 2025 – Décision

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu le règlement communal de la circulation modifié du 27 février 2015, tel qu'il a été approuvé par le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, département des Transports en date du 28 septembre 2015 et par le Ministre de l'Intérieur, en date du 4 novembre 2015 (Réf. : 322/15/CR);

Considérant qu'en date du samedi 24 mai 2025 auront lieu des travaux de démontage d'une grue à Schouweiler rue de l'Eglise à la hauteur du bâtiment 3 par la société MP Constructions s.à r.l. ;

Considérant qu'il y a lieu d'édicter un règlement de la circulation temporaire d'une durée inférieure à 72 heures ;

décide à l'unanimité

d'édicter le règlement d'urgence temporaire de la circulation comme suit :

Art. 1^{er} : A partir du samedi 24 mai 2025 à 7.00h jusqu'à 16.00h, la voie de circulation de la rue de l'Eglise à Schouweiler est supprimée du côté impair entre le bâtiment 3 et le bâtiment 5 et le trafic du côté pair est dévié vers la voie de présélection (signalisation par signal A,15 ; A,4b et balisage) ;

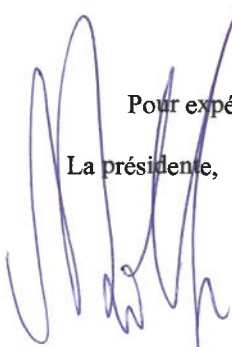
Art. 2 : A partir du samedi 24 mai 2025 à 7.00h jusqu'à 16.00h, l'accès au trottoir est interdit aux piétons dans la rue de l'Eglise à Schouweiler entre le bâtiment 3 et le bâtiment 5 (signalisation par signaux C 3,g) ;

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête

Suivent les signatures

Pour expédition conforme, à Schouweiler, le 19 mai 2025

La présidente,



Le secrétaire f.f.,

